Suppression des pestes étrangères.—La division de la suppression des pestes étrangères s'occupe d'abord de l'inspection des importations et exportations de plants et de leurs produits afin d'y découvrir s'il y a des insectes nuisibles ou maladies des plantes. Des stations d'inspection sont maintenues à Halifax, N.-E.; Saint John, N.-B.; Québec et Montréal, Qué.; Toronto, Niagara Falls et Windsor, Ont.; Winnipeg, Man.; Estevan, Sask.; Vancouver et Victoria, C.B. Elle fait aussi des relevés et des enquêtes sur l'éradication ou la propagation et le contrôle d'espèces introduites; parmi celles-ci, signalons la spongieuse, le cul-brun, la psylle européenne du pommier, la tordeuse européenne des pousses du pin, l'épilache du haricot ou Bête du Mexique, le papillon satiné, la lécanie, la pyrale européenne du maïs, etc. Pratiquement tous les pays exigent maintenant qu'un certificat de bonne santé accompagne toute expédition de plants et dans plusieurs cas les produits de plants tels que fruits, légumes et grains.

Investigations diverses.—Au laboratoire d'Annapolis Royal, N.-E., des résultats précieux ont été obtenus dans le développement de nouveaux poisons à bas prix pour le contrôle des insectes. L'adoption de périodes spécifiées pour des pulyérisations régionales a eu pour résultat d'améliorer les cultures et d'assurer de meilleurs prix. La branche de l'entomologie maintient un laboratoire équipé spécialement pour les recherches et pour la destruction des parasites à Belleville, Ont., où des milliers de parasites importés ont été élevés pour être ensuite répandus dans les régions où d'autres insectes nuisibles pullulaient. Le laboratoire de Kamloops, C.B., s'occupe avant tout d'investigations sur les insectes affectant les bêtes à cornes et autres animaux tels que l'oestre, la mouche noire, les moustiques, les tiques, etc. Les officiers de laboratoire d'Annapolis Royal, N.-E., Hemmingford, Qué., Vineland Station, Ont., Agassiz, Vernon et Vancouver, C.B., s'occupent d'étudier les insectes nuisibles des vergers et petits fruits tels que la pyrale des pommes, le charençon du fraisier, la pyrale orientale des fruits, les roule-feuille, la pyrale du pommier, les curculios, les larves de la pomme, les arpenteuses, etc. Des mesures pour le contrôle de ces insectes ont fait des progrès importants.

En outre de ce qui précède, d'autres officiers s'occupent des travaux d'exposition et de recherche sur les insectes des serres, insectes des fleurs de jardin et des insectes ménagers, etc.

Branche des fruits.—La branche des fruits, dont les activités portent sur tous les aspects de la fructiculture, de la culture des légumes, des industries du miel et du sucre d'érable du Dominion en ce qui regarde l'emballage, l'écoulement et le transport, dépend de la loi des fruits, légumes et miel; la loi de l'industrie des produits de l'érable et la loi des conserves de viande et de denrées alimentaires, en autant qu'elles peuvent se rapporter aux fruits et légumes.

Division des services ambulants.—L'application directe de cette législation relève de la Division des services ambulants qui maintient des points d'expédition volontaire ou sur demande pour l'inspection des fruits et légumes et du miel.

Pour les fins de l'application des différentes lois le Dominion est divisé en cinq districts d'inspection et trois sous-districts. Les districts d'inspection sont: Nouvelle-Ecosse, Québec, Ontario occidental et septentrional; les Provinces Prairies; et la Colombie Britannique; et les sous-districts sont Ile du Prince-Edouard, Nouveau-Brunswick et Ontario oriental. Chaque district d'inspection est sous la juridiction d'un inspecteur de district qui a charge de tout le travail administratif de tout le district. Il a sous ses ordres des inspecteurs seniors, qui à leur tour, ont sous eux des inspecteurs juniors qui peuvent être employés sur une base permanente, saison-